



Centre d'Etudes, de Formation et de Recherche en Gestion des Risques

**PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU BATIMENT (REZ DE CHAUSSEE)
DU CENTRE D'ETUDES, DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN GESTION DES
RISQUES SOCIAUX (CEFORGRIS) AU SEIN DE L'UNIVERSITE JOSEPH KI- ZERBO A
OUAGADOUGOU**

*Travaux de la construction et de l'équipement d'un bâtiment (RDC) administratif et pédagogique du
CEFORGRIS*

PLAN DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE (PPES) DU SITE

Version finale

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION DU MARCHE	6
II. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER	7
2.2. Ressources humaines	7
2.3. Les ressources matérielles	8
III. MESURES SPECIFIQUES DU CHANTIER	9
3.2. Installation du chantier	9
3.3. Maintien de la circulation	10
3.4. Hygiène du chantier	10
3.5. Gestion des déchets	10
3.6. Gestion des approvisionnements	14
3.7. Approvisionnement en eau	14
3.8. Approvisionnement de l'énergie et carburant	14
3.9. Approvisionnement en agrégats	14
3.10. Règlement du chantier	14
3.11. Sécurité du chantier	15
3.12. Engagement des partenaires	15
3.13. Affichages	16
IV. MAITRISE DOCUMENTAIRE	17
4.2. Contrôles intérieurs	17
4.2.1. Contrôle Interne	17
4.2.2. Contrôle Externe	17
4.3. Points critiques / Points d'arrêt	17
4.4. Plan de contrôles	18
4.5. Les fiches AST	18
4.6. Les fiches de quart-d 'heures	18

4.7.	Les notifications	18
4.8.	Rapports des sensibilisations	18
4.9.	Rapportages mensuels	18
CONCLUSION		19

Liste des tableaux

Tableau 1: personnel sollicité	7
Tableau 2: liste de matériel	8
Tableau 3: tableau récapitulatif de la gestion des déchets	11

INTRODUCTION

Le présent **PPES** (**P**lan de **P**rotection de l'**E**nvironnement du **S**ite) décrit l'organisation du chantier et les dispositions prévues pour la protection de l'environnement et du site au cours des travaux.

Le présent document est élaboré au démarrage du chantier et complété, si besoin est, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

I. PRESENTATION DU MARCHE

Présentation du projet

Le projet consiste à la construction administratif et pédagogique qui comprendra des bureaux administratifs, des bureaux des chercheurs associés et des salles de cours au profit du CEFORGRIS au sein de l'Université Joseph KI-ZERBO à Ouagadougou. Il a pour objectif de développement l'amélioration de la qualité, de la quantité et de la pertinence de l'enseignement supérieur grâce à la spécialisation régionale.

Ce projet vise à former des professionnels compétents et créer des services d'expertise dans le domaine des évaluations et des sauvegardes environnementale et Sociale :

Description des activités de construction proposées

Les infrastructures

Le projet permettra la construction d'un bâtiment en RDC extensible en R+2 comprenant :

- 01 Terrasse 2,71 m² ;
- 7 bureaux Chercheurs de 17,49m²
- Bureau DG de 40,95 m²
- 01 Toilette DG de 3,60 m²;
- Bureau Assistant 18m²
- 2 Salles de cours de 36,90
- 1 Salle de cours 104,55
- Un local technique de 15,90
- Un Bureau CESAF
- Secretariat DG adjoint 18 m²
- Toilette bureau DG adjoint 3,60 m²
- Salle de réunion 95,81 m²
- Un Hall 77,42 m²
- Un accueil de 3,75 m²

- Une terrasse de 18,3 m²
- Une terrasse de 21,71m²
- 6 Toilettes de 6m²
- 2 Perons de 6,90 m²

La surface utile pour la construction de ces infrastructures est entre 928 m² au sol.

II. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER

Le chantier s'organise dans plusieurs aspects notamment sur les ressources humaines, les ressources matérielles et qualitative.

2.2. Ressources humaines

Sur le plan humain, on a les intervenants comme suit :

- Directeur des travaux
- Conducteur de travaux génie-civil
- Ingénieur HSE
- Chef de chantier génie civil
- Chef de chantier plomberie
- Chef de chantier électricité

A ce personnel d'encadrement s'ajoute les ouvriers spécialisés, les manœuvres, les gardiens et les chauffeurs

Tableau 1: personnel sollicité

<i>N°</i>	<i>Position</i>	<i>Nombre</i>
<u>1</u>	Directeur des travaux	1
<u>2</u>	Conducteur des travaux	1
<u>3</u>	Chef de chantier en Génie civil	2
<u>4</u>	Carreleurs	1 équipe
5	Charpentiers	1 équipe
6	Plombiers	1 équipe
7	Maçons	1 équipe
8	Etanchéistes	1 équipe

9	Menuisiers-coffreurs	1 équipe
10	Peintres	1 équipe
11	Ferrailleurs	1 équipe
12	Chauffeurs	02
	Total	

Source : DAO

2.3. Les ressources matérielles

Tableau 2: liste de matériel

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion benne de 20 m ³ minimum	10
2	Camion-citerne à eau de 10 000L au moins	1
3	Une grue à tour	1
4	Véhicule de liaison	2
5	Bétonnière 500 L	2
6	Ensemble de matériel topographique	01
7	Vibreux	01
8	Compacteur	01
9	Poste à souder	01
10	Échafaudages métalliques	ens
11	Caisse à outils pour plombier	ens
12	Caisse à outils pour menuisier	ens
13	Caisse à outils pour charpentier	ens
14	Caisse à outils pour maçon	ens

Source : DAO

III. MESURES SPECIFIQUES DU CHANTIER

3.2. Installation du chantier

Le plan d'installation de chantier, sera remis à l'Ingénieur, et devra tenir compte des aménagements et mesures de protections suivants :

- les limites du site choisi, doivent être en dehors des zones sensibles
- le site devra être choisi afin de limiter pour le nettoyage en accord avec le maître d'œuvre.

L'installation du chantier doit être progressive. Au cours de cette étape, différentes aires seront aménagées pour accueillir les approvisionnements, les armatures façonnées, les bois les bureaux vestiaires, magasin un hangar, le parking etc. Toutes ces aires seront aménagées de telles sorte à éviter les co-activités qui sont souvent source d'accidents et évènements non souhaitables. Le plan d'installation sera diligenté *sine die*.

Réglementation de la Circulation des véhicules sur le chantier

La réglementation de la circulation des véhicules du chantier portera essentiellement sur le respect des limites de vitesse à 20 km/h.

Aussi, les dispositions ci-dessous seront prescrites :

- la conduite des véhicules et engins par des chauffeurs professionnels;
- la sensibilisation des chauffeurs sur les risques d'accident/incident au niveau des voies d'accès du chantier ;
- l'allumage systématique des phares sur les différents chantiers de travaux ;
- le respect des consignes des signaleurs (porte-drapeaux) ;
- l'interdiction d'effectuer le transport du personnel par les camions qui sont utilisés pour le transport des matériaux;
- l'interdiction de téléphoner au volant ;
- le port obligatoire de la ceinture de sécurité par le chauffeur et les passagers à bord du véhicule ;
- l'interdiction de transporter toute personne étrangère à l'entreprise (femme, enfant, passager...) à moins que celle-ci ne jouisse d'une autorisation délivrée par un responsable compétent ;
- la pratique des contrôles de vérification du moteur (eau, huile, batterie...) des accessoires (cric, clé à roue, triangle de pré signalisation...) et des documents (vignette, assurance...) avant mise en route du véhicule ;

- l'implantation des panneaux de signalisation indiquant les déviations, les travaux en cours, la limitation de vitesse, les sens de circulation, etc.

Le stationnement des véhicules se fera sur des aires aménagées à cet effet. Le stationnement doit toujours s'effectuer de sorte que le véhicule soit dirigé vers la sortie.

Pour les véhicules, engins qui seront utilisés par ECW -SARL dans le cadre de ses travaux, les aires de stationnement seront définies avec la Mission de Contrôle.

Sauf cas exceptionnel le stationnement des véhicules (camionnettes, camions, voitures.) est strictement interdit sur le chantier. L'accès est autorisé uniquement à des fins de chargement et/ou déchargement de matériel à vitesse lente et dans ce cas les feux de position doivent être allumés.

3.3. Maintien de la circulation

Lors de l'exécution des travaux, nous assurerons la circulation dans les conditions de sécurité suffisante.

Nous rappelons que les travaux se feront sous circulation.

3.4. Hygiène du chantier

L'hygiène sur le chantier est un aspect primordial et constitue en même temps un principe fondamental. Il s'agit notamment de la gestion des déchets de toutes natures (solides et liquide), de la production jusqu'à l'élimination.

Le PGES chantier édicte la gestion des déchets de manière détaillée de même que les conditions d'implémentation de leurs gestions à l'ensemble du personnel.

En outre de la gestion des déchets, il y a les bonnes pratiques qui seront inculquées à l'ensemble des intervenants afin de garantir l'hygiène sur le chantier.

3.5. Gestion des déchets

Cette partie est mieux élaborée dans le PGES chantier. Dans ce document, nous allons plus donner les détails dans un tableau récapitulatif ci-après.

Tableau 3: tableau récapitulatif de la gestion des déchets

Etat du déchet	Déchets	Nature	Qui collecte ?	Comment ?	Où ?	Qui enlève ?	Traitement	Fréquence	Destination finale	Enregistrements
Solides	Chiffons de nettoyage d'huiles	DD	Mécaniciens	Collectés dans des poubelles étanches	À l'atelier du sous-traitant	Stockage d'attente : prestataire agréé	Mise en décharge autorisée	Variable	Mise en décharge autorisée	Bon de sortie
	Batteries usagées			Stockées dans un container		Stockage d'attente : prestataire agréé	Valorisation extérieure	Variable	Variable	Bon de sortie
	Déchets réfectoires, balayures, déchets d'emballage papier et autres	DND	Personnel / agents d'entretien et de ménage	Mise en poubelles	Sur l'ensemble du site	Stockage d'attente : dans une fosse étanche	Mise en décharge municipale	Variable	Mise en décharge autorisé pour structure privé	Bon de sortie
	Sacs de ciment vides	DD	Chef d'équipe Préfa	Collectés et mis dans un container	Magasins	Stockage d'attente : transfert probable pour recyclage	Recyclage	Variable	A définir	Bon de sortie
	Matériel informatique usagé et cartouche d'encre		Informaticien	Collectés et stockés	Bureau informatique	Stockage d'attente : prestataire	Valorisation extérieure	Variable	Non identifié	Bon de sortie

Etat du déchet	Déchets	Nature	Qui collecte ?	Comment ?	Où ?	Qui enlève ?	Traitement	Fréquence	Destination finale	Enregistrements
						agréé				
	Déchets de composants électrique/électronique		Electriciens	Collectés et stockés	A l'atelier du sous-traitant	Stockage d'attente : prestataire agréé	Valorisation extérieure	Variable	Non identifié	Bon de sortie
	Ampoules à néon			A collecter dans un bac étanche : non encore produit	A l'atelier du sous-traitant	Stockage d'attente : prestataire agréé	Neutralisation/ destruction	Variable	Non identifié	Bon de sortie
Liquides	Rejet liquide issue du lavage des engins	DD	Société de vidange	Collectés dans une fosse de décantation munie de déshuileur	A l'atelier du sous-traitant	Société de vidange	Valorisation extérieur	Variable	Milieu naturel	Bon de sortie
	Huiles de vidange et graisses usagées		Mécaniciens	Récupérées et conditionnées dans les fûts de 1000 L	Stockage et évacuation	Stockage d'attente : prestataire agréé	Valorisation extérieur	Variable	Atelier stockage structure agréée	Bon de sortie
	Eaux usées (vannes)	DND		Fosse septique étanche	Bureaux et base-vie	Stockage d'attente : prestataire agréé	Valorisation extérieur	Variable	Station ONEA : lits séchages des boues	Bon de sortie

Etat du déchet	Déchets	Nature	Qui collecte ?	Comment ?	Où ?	Qui enlève ?	Traitement	Fréquence	Destination finale	Enregistrements
									de vidange	

Légende

DD : Déchet Dangereux

DND : Déchet non Dangereux

3.6. Gestion des approvisionnements

Les approvisionnements seront les intrants qui sont :

- l'eau
- énergie et carburant
- les agrégats

3.7. Approvisionnement en eau

L'eau sera enlevée directement sur le site, cette eau est celle de l'ONEA. En cas de coulage de béton, l'eau pourra être approvisionné à partir site de l'ONEA de Paspanga.

3.8. Approvisionnement de l'énergie et carburant

L'électricité sera captée directement de la SONABEL pour le fonctionnement du chantier. Le carburant sera approvisionné directement dans les stations-services.

3.9. Approvisionnement en agrégats

Les travaux n'entraîneront pas d'ouverture d'emprunt. Par ailleurs les agrégats seront approvisionnés par la carrière ECW.

Lorsque le transport de matériaux ou des matériels est susceptible de dégager des poussières ou des particules gênantes pour les autres usagers ou de nature à polluer les voies de circulation et les autres véhicules, obligation est faite de les couvrir par des bâches.

Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'interception et la consignation immédiate du véhicule ou de l'engin par la Mission de Contrôle. Les nettoyages et réparations des dommages sont à la charge l'entreprise.

Tous matériaux répandus accidentellement sur les voies et routes seront évacués au plus tôt et prendra, si nécessaire, des mesures de balisage et de sécurité.

3.10. Gestion des incendies

La prévention et la sécurité-incendie font partie intégrante des bonnes pratiques. Des extincteurs seront installés et chaque travailleur doit connaître le mode d'emploi des extincteurs d'incendie. Pour se faire, des séances de sensibilisation se tiendront de même que des formations seront induites à l'ensemble du personnel.

Voici quelques consignes de sécurité incendie

- ✓ Tous les véhicules sensibles (camions de carburant, d'entretien...) devront être équipés chacun d'un extincteur en parfait état.
- ✓ Les consignes d'interdiction de fumer seront lisiblement affichées et observées partout où seront présents des produits inflammables, des bouteilles de gaz ou des explosifs.
- ✓ Les moteurs des véhicules et camions seront à l'arrêt pendant les opérations de ravitaillement en gasoil. Le camion-citerne à gasoil pourra faire l'exception pendant l'opération de ravitaillement des engins ou des autres véhicules.
- ✓ Toute trace de carburant, d'huile de vidange, ou de tout autre produit inflammable observée au sol sera immédiatement éliminée par une couverture de sable ou de terre.

3.11. Règlement du chantier

Le règlement de chantier épouse celui du bailleur de fonds (Groupe Banque Mondiale). Dans le cadre de ce projet en phase de travaux, nous allons faire signer les codes de conduite individuel (confère annexe 1) à chaque intervenant du chantier afin que ces derniers puissent connaître les tenants et les aboutissants des exigences sur le chantier et respectueux de l'environnement.

3.12. Sécurité du chantier

La sécurité du chantier sera assurée par une société de gardiennage. Elle se verra obligé de respecter en plus de son cahier de charge, les exigences de la banque mondiale. Par ailleurs, il y aura les signalisations et les mesures de prévention telles que le port des équipements de protection individuelles (EPI) et les équipements de protection Collective (EPC).

Il est important de noter que le plan Hygiène Sécurité et Santé donne plus de détail sur les procédures mais à l'entrée du chantier, un panneau d'affichage des consignes sera implanté afin que tous les intervenants et visiteurs puisse se conformer aux exigences en matière de sécurité sur le chantier.

3.13. Engagement des partenaires

Les fournisseurs et sous-traitants se conforment aux exigences définies par le chantier en matière de protection de l'environnement du site.

Avant leur première intervention sur le chantier, ces partenaires transmettent à la direction du chantier leur lettre de rattachement au PPES

3.14. Affichages

Un règlement interne de l'installation du chantier mentionnera spécifiquement les règles de sécurité par des affichettes placardées aux tableaux d'affichage prévus à cet effet:

- interdire la consommation d'alcool pendant les heures de travail
- prohiber la chasse et la consommation de viande de chasse
- prohiber l'utilisation du bois de chauffe
- sensibiliser le personnel à la protection de l'environnement
- sensibiliser le personnel au danger des maladies IST VIH/SIDA, Fièvre typhoïde, Choléra

Afin de mieux répondre à cette attente, des séances d'information et de sensibilisation seront tenues régulièrement, comme le prévoit le PHSS

IV. MAITRISE DOCUMENTAIRE

Les contrôles environnementaux sont les activités qui se feront à travers les fiches et les notifications qui constituent des sources de vérification.

4.2. Contrôles intérieurs

4.2.1. Contrôle Interne

Le contrôle interne est effectué par chaque intervenant pour s'assurer du respect de l'environnement à son niveau. Ce contrôle est essentiellement visuel. Il porte sur les opérations susceptibles de porter atteinte à l'environnement (pompage et rejet d'eau, émission de poussières, collecte et évacuation des déchets...).

4.2.2. Contrôle Externe

Le contrôle externe est réalisé par le Chargé de l'Environnement du chantier. Ce contrôle a pour objet de s'assurer de l'efficacité du contrôle interne.

4.3. Points critiques / Points d'arrêt

Certaines phases de travaux, pour être réalisées dans le respect des exigences environnementales, nécessitent la mise en place de points critiques ou d'arrêt.

Ces derniers sont définis comme les points pour lesquels la poursuite des travaux ne peut être autorisée que si un certain nombre de mesures et d'essais ont été réalisés de manière satisfaisante, et validés par une autorité compétente.

Point critique (PC) :

C'est un point délicat de l'exécution pour lequel l'entreprise décide d'effectuer un contrôle interne qui figurera dans un document de suivi. Le Maître d'Œuvre est informé du moment de l'exécution mais sa présence et son visa ne sont pas nécessaires à la poursuite des travaux.

Point d'arrêt (PA) :

Il correspond à la fin d'une phase de travaux pour laquelle un accord formel du Maître d'Œuvre (visa) est nécessaire à la poursuite des travaux.

4.4. Plan de contrôles

Le plan de contrôles est établi en respect avec les pièces du marché et autres exigences légales applicables au chantier. L'ensemble des contrôles environnementaux à réaliser sur le chantier est synthétisé dans un tableau tenu à jour par le chargé environnement.

4.5. Les fiches AST

Les fiches AST sont des fiches détenues par le chef de chantier. A travers celles-ci, il fait des vérifications avant le démarrage de chaque tâche.

4.6. Les fiches de quart-d 'heures

A chaque réalisation de quart-d 'heure de sécurité, une fiche sera dûment remplie.

4.7. Les notifications

Les notification d'accident ou d'incident sera consigné dans une fiche de notification qui est annexé au rapport PHSS.

4.8. Rapports des sensibilisations

Les rapports de sensibilisation seront transmis à chaque séance de sensibilisation.

4.9. Rapportages mensuels

Chaque mois, un rapport de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales sera transmis à la mission de contrôle et au Projet

CONCLUSION

Les travaux de construction du bâtiment RDC vont entraîner des impacts sur le site et son environnement direct. Le présent plan de protection du site est un référentiel sur lequel on s'appuie pour la mise en œuvre de certains aspects tels que la délimitation du site, l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur les sites d'approvisionnement en intrants et les différents contrôles. Il s'agit de définir clairement l'ensemble des mesures primaires pour avoir un comportement respectueux vis-à-vis de l'environnement.

Annexe



E Société des Entreprises de Construction **W**oumtaba (ECW) SARL

Bâtiment tout Corps d'Etat, Travaux Génie Civil, Génie Rural
Ouvrage d'Art, Aménagement Hydraulique

Capital Social de 100.000.000 F CFA
11 BP 1264 Ouagadougou 11 - Set. 29 - Parcelle 02 Section 114. lot 14, Rue ZAD
Tél: Bur. 25 41 48 31 - Email: ecw_sarl@yahoo.fr
B.P. 170 Koudougou - Tél Bur. 25 44 06 16 - Secteur n° 7
R.C. BF KDG 2016 M 064 - Agréments Techniques B₄ - T₄ - T_E - H - R₃ - U₃
N° IFU 00020915 N - Cpte CORIS BANK : 02360124101/51
Régime Normal d'imposition - DGE

Annexe 1: rattachement au PPES

Objet : Rattachement au Plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES)

Je soussigné, **NANA L. Souleymane**, Directeur General de la Société des Entreprises de Construction Woumtaba (ECW-SARL) déclare par la présente :

- Avoir pris connaissance du Plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES) de l'entreprise ECW dans le cadre du chantier « **Travaux de la construction et d'équipement du bâtiment du CEFORGRIS en RDC** »
- Reconnaît qu'un exemplaire de ce P.P.E.S. se trouve à ma disposition et à celle de mes employés et sous-traitants dans les bureaux de ECW, secteur 29 – Parcelle 02 Section 114 lot 14 Rue ZAD
- M'engage à faire appliquer ce P.P.E.S. pour les travaux qui incombent à la Société des Entreprises de Construction Woumtaba (ECW), et à faire respecter les consignes par le personnel de l'entreprise et des entreprises sous-traitantes.

